

M. Gillespie: Monsieur l'Orateur, les travaux sont déjà en cours et je crois qu'ils se poursuivront.

* * *

LES TRANSPORTS AÉRIENS

PACIFIC WESTERN AIRLINES—L'ANNULATION DU DÉCRET INTERDISANT LE DÉMÉNAGEMENT DU SIÈGE SOCIAL DE VANCOUVER

M. Eldon M. Woolliams (Calgary-Nord): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre des Transports. Comme la Cour suprême du Canada a maintenant arrêté que le gouvernement de l'Alberta avait le droit d'acheter des actions de la société Pacific Western...

Des voix: Bravo!

M. Woolliams: Je savais que je finirais par réveiller le groupe à ma gauche si j'attendais assez longtemps. Le ministre annulera-t-il l'arrogant décret du conseil établissant que le siège social de la société ne pouvait être déplacé de Vancouver à Calgary?

L'hon. Otto E. Lang (ministre des Transports): Monsieur l'Orateur, comme le décret du conseil n'était pas arrogant, il n'a pas besoin d'être annulé. Il indiquait tout simplement d'attendre que la Cour suprême ait rendu sa décision avant de faire le déménagement.

* * *

L'ENVIRONNEMENT

LA POLLUTION PAR L'ARSENIC À YELLOWKNIFE—LES ENTRETIENS INTERMINISTÉRIELS AVANT L'ÉTABLISSEMENT D'UN COMITÉ D'ÉTUDE

M. Bob Brisco (Kootenay-Ouest): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Environnement. Avant que le ministre de la Santé n'institue un comité de travail formé de membres de l'Association canadienne d'hygiène publique pour étudier le problème de l'arsenic à Yellowknife, le ministre de l'Environnement avait-il discuté de ce problème avec le ministre de la Santé?

L'hon. Roméo LeBlanc (ministre des Pêcheries et de l'Environnement): Monsieur l'Orateur, si le député veut parler de la nomination de professionnels de la santé extérieurs à la fonction publique, la réponse est oui.

LA POLLUTION PAR L'ARSENIC À YELLOWKNIFE—LES MOTIFS DE L'ABSENCE DE COMITÉ D'ÉTUDE INDÉPENDANT PRÉVU DANS LA LOI

M. Bob Brisco (Kootenay-Ouest): Étant donné la réponse du ministre, je lui demanderai maintenant pourquoi il n'a pas appliqué les dispositions de la loi sur les contaminants de l'environnement qui permettent et demandent en fait que les

Questions orales

deux ministres collaborent en vue d'établir un comité indépendant chargé d'une telle étude. Ces dispositions existent. Pourquoi ne pas s'y être conformé?

L'hon. Roméo LeBlanc (ministre des Pêcheries et de l'Environnement): Monsieur l'Orateur, nous avons collaboré. Si je comprends bien la question du député, il parle de la loi sur la lutte contre la pollution atmosphérique.

M. Brisco: La loi sur les contaminants de l'environnement.

M. LeBlanc (Westmorland-Kent): Je n'ai peut-être pas compris la question du député.

M. Brisco: Je croyais avoir dit clairement que certaines dispositions de cette loi stipulent que les deux ministères peuvent travailler ensemble, que le ministre peut nommer un comité indépendant, et que ce travail n'a pas été fait en dépit des consultations entre les deux ministres. Pourquoi?

M. LeBlanc (Westmorland-Kent): Monsieur l'Orateur, nous avons un comité spécial qui relève de l'Association canadienne d'hygiène publique.

* * *

● (1440)

[Français]

LA COMMISSION DE LUTTE CONTRE L'INFLATION

ON DEMANDE QUAND LE GOUVERNEMENT PRENDRA UNE DÉCISION RELATIVE À L'APPEL D'UNE DÉCISION PRISE PAR LA COMMISSION

M. Jacques Lavoie (Hochelaga): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre du Travail.

Étant donné la grève des meuneries qui sévit à Montréal, ainsi que la grave pénurie de pain et la hausse du prix de cette denrée, qui touche surtout les familles à faible revenu, et étant donné que le Cabinet fédéral est maintenant saisi depuis plus d'une semaine d'un appel par le syndicat de la décision de la Commission de lutte contre l'inflation de réduire le taux de rémunération horaire, lequel avait été établi librement entre le syndicat et les compagnies en cause, le ministre pourrait-il dire à la Chambre quand le Cabinet prendra ses responsabilités, et prendra une décision?

[Traduction]

L'hon. John C. Munro (ministre du Travail): Justement, mon secrétaire parlementaire rencontre cet après-midi les représentants de la CSN afin de discuter de cette question. Je les ai rencontrés moi-même mercredi soir dernier à Montréal. Nous examinons en ce moment les raisons sur lesquelles ils fondent leurs instances auprès du cabinet. Je ne serai pas en mesure d'affirmer avant une journée ou deux si nous les croyons justifiées. Nous nous efforçons de trouver d'autres façons d'aborder cette question et de la résoudre.